

Avis public

**Aux Contribuables de la Municipalité du Village de
Tadoussac**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
directrice générale de la susdite municipalité, QUE :**

Avis de promulgation RÈGLEMENT NO 253-47

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Marie-Claude Guérin, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité de Tadoussac, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal a adopté le Règlement n° 253-47 lors de la séance ordinaire du 10 février 2020;

**RÈGLEMENT NO 253-47 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 253 RELATIF AU
ZONAGE ET AU CAHIER DES SPÉCIFICATIONS AFIN DE CRÉER LA ZONE
68-I À MÊME LA ZONE 38-RF**

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi;

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en se présentant au bureau municipal situé au 162, rue des Jésuites, à Tadoussac, du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h et les vendredis, de 8 h à 12 h.

DONNÉ À TADOUSSAC CE 19 mars 2020



Marie-Claude Guérin
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

